

Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains - Ambulo **Résidence artistique de recherche**



Qui sommes-nous ?

Le Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains - Ambulo est labélisé centre d'art contemporain d'intérêt national. Il réunit 4 sites dont le Cairn - foyer d'art contemporain, le musée Gassendi, la Maison Alexandra David-Neel et la Crypte archéologique de la cathédrale Notre-Dame du Bourg, auxquels s'ajoute une collection d'œuvres à ciel ouvert, la Collection L'Art en montagne.

Le Cairn, foyer d'art contemporain, fondé en 2000, émerge historiquement d'une rencontre inédite entre la nature sauvage et minérale des Alpes-de-Haute-Provence et des artistes inspirés par son histoire et son environnement.

Première initiative en art contemporain dans le département, le Cairn, aux côtés du musée Gassendi, poursuit un programme culturel nourri par des séjours en résidences répétés et répartis sur une ou plusieurs années ; il propose deux expositions par an, ainsi que de nombreux événements hors les murs en territoire.

Les artistes invités par le Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains peuvent trouver dans les Alpes provençales et le pays d'ignois un écho à leurs domaines d'intérêts, redécouverts sous le prisme d'un patrimoine insoupçonné.

En relation avec une grande diversité d'acteur·ices engagé·es en Haute Provence (domaines du sports, sciences, agriculture, tourisme, archéologie...), le Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains ouvre des fenêtres de recherches aux artistes, dans un milieu rural qui se réinvente en permanence.

En plus de sa programmation artistique contemporaine au Cairn, le Pôle assure des passerelles avec la programmation du musée Gassendi et de la Maison Alexandra David-Neel.

Le musée Gassendi accueille une collection d'archéologie, de géologie, de sciences naturelles, de beaux-arts ainsi que d'œuvres produites par des artistes contemporain·es ayant séjourné en résidence au Cairn.

Parmi elles figurent les œuvres de la Collection L'Art en montagne, réunissant 116 œuvres accessibles en randonnée et réparties sur 220.000 hectares et sur 47 communes.

Un topoguide de cartes permet aux visiteur·euses de les retrouver, et notamment de visiter les 6 *Refuges d'art* d'Andy Goldsworthy, de véritables œuvres d'art où il est possible de passer la nuit.

La Maison Alexandra David-Neel est le département d'arts asiatiques du musée Gassendi.

Musée construit à côté de la maison où vécut l'exploratrice et écrivaine éponyme, le site dévoile l'histoire de celle qui baigna dans les milieux anarchistes du début du 20^{ème} siècle

avant de passer 25 années de sa vie en Asie et de devenir une des plus grandes contributrices en Occident à la diffusion des connaissances sur le bouddhisme.

Depuis décembre 2024, la Maison Alexandra David-Neel accueille Guimet+Digne, antenne officielle du Musée national des arts asiatiques – Guimet à Digne qui y présente des œuvres issues de ses collections, en explorant une aire géographique et culturelle différente chaque année.

Le Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains - Ambulo, labellisé Centre d'art contemporain d'intérêt national, bénéficie du soutien de la Drac Provence-Alpes-Côte d'Azur - ministère de la Culture, de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte-D'Azur et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Résidence de recherche

Les résidences de recherche et d'expérimentations sont un format rare qui permettent aux artistes de consacrer du temps à approfondir leurs connaissances sur des sujets touchant leur travail ou bien d'expérimenter de nouvelles formes de création sans avoir la contrainte de devoir produire une exposition.

Les résidences de recherche proposées par le Pôle artistique et muséal de Digne-les-Bains s'effectuent sur une année. Elles peuvent se répartir en un seul séjour ou se cumuler sur plusieurs. La durée totale de la résidence compte au minimum 6 semaines.

La restitution se clôture par une restitution publique pouvant prendre une forme libre, décidée par l'artiste et organisée avec le Pôle et ses partenaires.

Ce format de résidence est possible grâce au soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Bourse

L'artiste recevra une bourse de 5 000 € d'honoraires et sera défrayé-e de ses frais de transport et de repas.

Ce montant sera versé à l'artiste en deux fois, à l'issue des 15 premiers jours de la résidence et après la restitution publique.

Conditions d'accueil

Les artistes sont logé.es à la résidence du Cairn. Cette maison, d'une surface de 65m², comprend deux chambres dont une avec un lit double. L'espace comprend un salon, une cuisine et une petite terrasse.

Construite par l'architecte Bruno Chiambretto, l'édifice semi-troglodyte investit les vides laissés par une ancienne carrière de pierre située dans l'écrin paysagé du Parc Saint-Benoît de Digne, à proximité immédiate de la salle d'exposition du Cairn, du Musée Promenade et d'une source pétrifiante. Elle domine la vallée de la Bléone, rivière à tresses jouxtant la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Venir à Digne

Digne-les-Bains est un territoire « enclavé ». C'est aussi la raison pour laquelle ce territoire reste avantageusement préservé.

Les artistes en résidence au Cairn véhiculé-es auront un avantage certain pour explorer le territoire. Toutefois, le Cairn met à disposition de celles et ceux sans voiture :

- Des vélos électriques afin de pouvoir faire des trajets courants et des distances allant jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.
- Un accompagnement véhiculé occasionnel par l'équipe du Pôle sur des missions spécifiques.

Pour les artistes désireux.ses de se rendre à Digne, des bus partent régulièrement de Marseille (Gare Saint-Charles, N°68) et de la gare d'Aix TGV (n°66). Le « train des pignes » partant de Nice effectue des liaisons régulières avec les Alpes Maritimes.

Modalités de candidature

Tous les dossiers de candidature devront être rendus au plus tard **le 15 septembre avant 12h** et envoyés à l'adresse e-mail suivante : contact.cairn@ambulo.fr

Les dossiers de candidature comportent :

- Une note d'intention
- Un portfolio du travail de l'artiste
- Un CV
- Une attestation d'affiliation à la sécurité sociale des artistes auteurs

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Critères de sélection

- Qualités artistiques du portfolio
- Pertinence de la note d'intention au regard de la possible inscription de la recherche artistique au sein du territoire d'accueil
- Pertinence artistique et originalité des intentions de la recherche proposée

Cadre juridique

Une fois sélectionné.e, il sera proposé à l'artiste un contrat le liant à la ville de Digne-les-Bains dont dépend le Pôle artistique muséal - Ambulo.

Tout participant.e devra justifier d'une attestation d'affiliation à la sécurité sociale des artistes auteurs, avoir un numéro de SIRET ou être représenté.e par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.